



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 21 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de procurations : 05  
Nombre de conseillers votants : 34  
Date de convocation : 15 décembre 2022  
Date de publication : 28 décembre 2022

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane  
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel  
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre  
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques  
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme  
Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Nathalie  
JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M.  
Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Justine  
GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, M.  
Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

**Référence**

22.21.12.140

**Commission**

Transition Écologique

**Objet**

Programme d'éclairage public  
2022 - Subvention du SIDEC

**Secrétaire de séance**

Nicolas GOMET

**Rapporteur**

Philippe JABOVISTE

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN  
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE  
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine  
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle  
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Suite au vote du budget d'investissement 2022 pour le service d'éclairage public, le programme suivant de renouvellement des luminaires a été validé : Centre-ville (rue de la Bière, rue Carondelet, rue d'Enfer, Grand rue, rue Granvelle, rue du Parlement, rue Pasteur, rue du Prélôt), allée du Doubs Rêveur, boulevard de la Corniche, quai bus Saint Mauris, place Novarina, parking Bastié et rue Rimbaud).

Une subvention peut être allouée à hauteur de 20% du montant TTC par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge. Une convention à passer avec le SIDEC fixera les conditions d'attribution de cette subvention. La fourniture, la main d'œuvre et le génie civil sont éligibles à cette subvention.

Vu la délibération n° 1504 du 1<sup>er</sup> décembre 2012, portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Éclairage public, le conseil syndical du SIDEC a décidé de plafonner cette participation au prorata de la population de la commune sur la population urbaine totale du département. Le montant maximum de la subvention est donc calculé à 19 612,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Écologique » du 15 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le programme d'éclairage public présenté pour l'année 2022 et son montant,
- **APPROUVE** le principe d'une demande au SIDEC en vue de l'attribution d'une subvention à hauteur de 20% du montant TTC des factures acquittées en 2021 pour la réalisation de l'opération visée à l'article 1 dans la limite de 19 612,00 €, avec le projet de convention correspondant joint en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Services Techniques
- SIDEC du Jura

*Fait à Dole, le 21 décembre 2022.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*

*Jean-Baptiste GAGNON*

